



Lettre d'information du 02 juin 2026



Chers élus,

J'ai le plaisir de vous informer que la Proposition de loi sénatoriale **visant à étendre à toutes les communes la compensation financière** pour l'exercice des compétences du service public de la petite enfance, a été définitivement adoptée.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2025, la loi pour le plein emploi a créé le service public de la petite enfance et en a confié la responsabilité aux communes. Or, le **transfert de compétences implique nécessairement des charges supplémentaires pour les communes**, notamment en matière de recensement des besoins, d'information des familles, de coordination de l'offre et d'amélioration des modes d'accueil.

Jusqu'ici, **seules les communes de plus de 3 500 habitants bénéficiaient de la compensation financière de l'État** pour assumer ces nouvelles responsabilités.

Celles de moins de 3500 habitants, donc les plus petites et les plus rurales, étaient exclues de ce dispositif tout comme les intercommunalités, dès lors qu'elles ne comptaient aucune commune de plus de 3 500 habitants.

Très attendue par les maires et présidents d'intercommunalités concernés, l'adoption de cette loi supprime désormais le seuil des 3 500 habitants et rétablit le principe d'équité entre collectivités.

Intervenue au Sénat le 9 avril dans la discussion générale pour le groupe Les Républicains, j'ai rappelé l'urgence à faire adopter ce texte. Nous veillerons maintenant à sa bonne mise en œuvre.

[Retrouvez mon intervention sur ce texte :](#)



Micro-crèches : prolongation d'un an du maintien en poste des personnels

En raison de la pénurie de personnels diplômés, le gouvernement présentera prochainement un décret en Conseil d'État pour **autoriser le maintien en poste des personnels jusqu'au 31 août 2027** (soit un an de plus que prévu initialement), dès lors que **ces personnes sont engagées dans un parcours de validation des acquis de l'expérience, en vue d'obtenir un diplôme de niveau supérieur reconnu pour l'accueil du jeune enfant.**

Meilleures salutations.

Laurence Muller-Bronn
Sénatrice du Bas-Rhin
Conseillère d'Alsace – Canton d'Erstein